

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU
08 DECEMBRE 2016 A VIGNOLES**

Membres	Communes	Présents	Absents Excusés
Alain SUGUENOT	BEAUNE	X	
Jean-Pierre REBOURGEON	MERCEUIL	X	
Michel PICARD	CHAGNY	X	
Jean-Luc BECQUET	BEAUNE	X	
Michel QUINET	Ste MARIE-la-BLANCHE		X
Xavier COSTE	BEAUNE	X	
Denis THOMAS	MEURSAULT		X
Jean-François CHAMPION	BEAUNE	X	
Jean-Paul ROY	MEURSANGES	X	
Pierre BOLZE	BEAUNE	X	
Gérard ROY	AUBIGNY-la-RONCE	X	
Sylvain JACOB	SAVIGNY-les-BEAUNE	X	
Claude CORON	NOLAY	X	
Sandrine ARRAULT	CORPEAU	X	
Patrick MANIERE	BAUBIGNY	X	
Stéphane DAHLEN	BEAUNE		X
Jean CHEVASSUT	PERNAND-VERGELESSES	X	
Liliane JAILLET	CHOREY-les-BEAUNE	X	
Vincent LUCOTTE	LADOIX-SERRIGNY	X	
Estelle BERNARD-BRUNAUD	CHAGNY		X
Pierre BROUANT	CORGENGOUX	X	
Personnalités associées			
Patrick FERRANDO	CHAGNY		X
Noël BELIN	JOURS-en-VAUX	X	
Jean-Paul BOURGOGNE	MARIGNY-les-REULLE		X
Virginie LEVIEL	BEAUNE		X
Jean-Claude BROUSSE	CHEVIGNY-en-VALIERE	X	
Jean MAREY	VIGNOLES		
Personnes extérieures			
Franck CHAMBRION	DEZIZE-les-MARANGES		X
Jérôme FLACHE	NOLAY	X	
Personnalités qualifiées			
Jean François PONS		X	
François CUREZ		X	
Héloïse MERCIER		X	
Stéphanie DE PALMA		X	

Le Président accueille les membres du Bureau à VIGNOLES pour sa 10ème et dernière réunion de l'année.

Il remercie M. MAREY, Maire de VIGNOLES pour son accueil.

Il indique que le premier Bureau de l'année 2017 aura lieu le 12 Janvier à MERCEUIL.

Il demande s'il y a des candidats pour accueillir les Bureaux des 9 février et 9 mars 2017.

M. BELIN propose d'accueillir celui du mois de février à VAL-MONT et M. PICARD celui du mois de mars à CHAGNY.

Le Président indique que les élus ont reçu récemment le calendrier prévisionnel des réunions des instances pour le premier trimestre 2017.

Il précise que compte-tenu du contexte particulier dans lequel se déroulera l'année 2017 avec les élections présidentielles et législatives, seules les dates des instances du 1er trimestre ont été communiquées dans l'immédiat, celles du 2nd trimestre seront transmises en début d'année.

Il rappelle que le calendrier des réunions est consultable sur le site internet dans l'espace réservé aux élus et souligne quelques dates importantes :

- le Conseil Communautaire du 12 décembre prochain, avec à l'ordre du jour 10 rapports,
- le Conseil Communautaire qui débattera sur les Orientations Budgétaires le lundi 13 février,
- le Conseil Communautaire le lundi 27 mars au cours duquel le projet de Budget Primitif sera soumis au vote, précédé d'une Commission Finances Spéciale Budget élargie à l'ensemble des Délégués communautaires le jeudi 16 mars.

Le Président rappelle également que la cérémonie des vœux se déroulera le mercredi 4 janvier 2017 à 19h, au Palais des Congrès de BEAUNE.

Il indique que l'Association de Recherches et d'Etudes d'Histoire Rurale - AREHR - expose actuellement dans le hall de la Maison de l'Intercommunalité les fresques réalisées par les élèves du RPI La ROCHEPOT-BAUBIGNY-SAINT ROMAIN dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires-NAP-. Ces fresques ont reçu le prix Pierre JOIGNEAUX du Centre Beaunois d'Etudes Historiques.

Il cède ensuite la parole à M. MAREY pour une présentation de sa commune.

M. MAREY indique que la commune de VIGNOLES comporte aujourd'hui plus de 1000 habitants. Parmi les récents projets, il souligne l'ouverture d'un EHPAD depuis le 2 novembre dernier avec la création d'un arrêt de bus et la mise en place de la vidéo protection à compter de janvier prochain.

Parmi les inquiétudes des habitants, il souligne le projet de carrefour sur la voie départementale avec la suppression du tourne à droite et le manque de débit internet avec la question du délai de déploiement de la fibre optique.

M. JACOB précise que le prochain COPIL FTTH aura lieu le 21 décembre prochain. S'agissant de la commune de VIGNOLES, elle fait partie, comme les communes de MONTAGNY-les-BEAUNE et CHOREY-les-BEAUNE, du lot n°3, les échéances de raccordement sont de 18 à 24 mois après les études. Il ajoute que la spécificité du territoire communautaire est que 70% des prises sont concentrées sur 7 communes.

Le Président souligne que les élus des communes concernées doivent être avertis en amont des raccordements à venir pour répondre aux questions de leurs administrés. Pour VIGNOLES, il estime qu'un raccordement pour fin 2018- début 2019 est envisageable.

Il indique également que la priorité est de fibrer le sud du territoire puis de remonter le long de la nationale 6, le déploiement total devant être opéré pour 2021. Il souligne enfin qu'il faut exiger de la fibre optique sans accepter d'autres procédés comme la montée en débit.

M. JACOB précise que SFR s'est positionné sur 4 communes (LADOIX-SERRIGNY, SAVIGNY-les-BEAUNE, SANTENAY et CHAGNY).

M. MANIERE indique qu'il faut collecter les informations concernant la dégradation du service universel et les faire remonter à Orange.

Pour en revenir à l'ordre du jour, le Président indique que M. Le Maire de DEZIZE-les-MARANGES, concerné par un rapport, a été convié mais qu'il n'a pu être présent.

Il présente les absences excusées de :

- Michel QUINET,
- Estelle BERNARD-BRUNAUD, pouvoir à Michel PICARD,
- Stéphane DAHLEN, pouvoir à Jean-François CHAMPION,
- Virginie LEVIEL.

❖ EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS A DELIBERATION

Rapport 1 – Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude sur les gros producteurs de biodéchets

Rapporteur : M. Xavier COSTE

M. COSTE, rapporteur, rappelle que la loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 a fixé, entre autres, l'objectif de réduction de 7% de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant en cinq ans. La Communauté d'Agglomération a donc conventionné avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en

2012 pour la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets afin d'atteindre cet objectif.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les producteurs de biodéchets dépassant 10 tonnes par an sont soumis à l'obligation de tri pour valorisation de leurs biodéchets.

Les gros producteurs de biodéchets, qui représentent 21% de la production de biodéchets, sont donc un axe privilégié pour atteindre l'objectif de la loi Grenelle et du Programme Local de Prévention.

Le rapporteur propose donc de lancer une étude sur les gros producteurs de biodéchets concernés par la loi afin, d'une part, de les identifier et d'autre part recenser les moyens déjà mis en place sur le territoire pour ensuite leur proposer des solutions adaptées à leurs contraintes techniques et financières.

L'ADEME qui subventionne le Programme Local de Prévention accompagnera la collectivité techniquement et financièrement (jusqu'à 70% du montant de l'étude) pour la réalisation de cette prestation, qui est évaluée à 15 000 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le lancement d'une étude sur les gros producteurs de biodéchets, autorisent le Président à solliciter les subventions et à signer tout document contractuels dans le cadre de ce dossier.

Questionné sur la fusion des syndicats de rivière, M. COSTE répond que le Préfet souhaite que les 4 syndicats de rivière présents sur le territoire fusionnent et non plus uniquement les deux syndicats de la Dheune comme cela était initialement envisagé.

Rapport 2 – Approbation du zonage d'assainissement de la commune de VIGNOLES

Rapporteur : M. Xavier COSTE

M. COSTE rappelle que le projet de zonage d'assainissement de la commune de VIGNOLES a été arrêté par délibération du Bureau Communautaire du 5 novembre 2015.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 septembre au 19 octobre 2016. Le dossier technique et le dossier administratif, ainsi qu'un registre d'enquête publique ont été déposés à la mairie de VIGNOLES, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération.

Dans ses conclusions datées du 10 novembre 2016, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable, sans réserve, sur ce zonage d'assainissement.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le plan de zonage d'assainissement de la commune de VIGNOLES, tel qu'il a été présenté à l'enquête publique et autorisent le Président à signer tous les actes rendant exécutoire ce zonage.

M. MANIERE souligne que d'autres communes sont toujours en attente de zonage depuis plusieurs années.

M. COSTE précise que le zonage sur BAUBIGNY-LA ROCHEPOT devrait commencer en 2017.

Rapport 3 – Convention de partenariat pour la mutualisation du matériel d’escalade au Forum des Sports

Rapporteur : M. Jean Paul ROY

M. Jean-Paul ROY rappelle qu’afin de simplifier l’enchaînement des créneaux entre l’Association Hisse et Haut, le Collège MONGE, l’Association Sportive Collège MONGE et la Communauté d’Agglomération et de réduire les coûts de remplacement du matériel pour l’activité escalade du mur du Forum des Sports à BEAUNE, assumés par chacun, une mise en commun dudit matériel a fait l’objet d’une convention de partenariat en date du 29 novembre 2013, arrivée à échéance le 30 juin 2016.

Cette mise en commun répond à une optimisation et une rationalisation des moyens nécessaires au bon fonctionnement de l’apprentissage et de la pratique de cette discipline qui nécessite l’utilisation d’un matériel à forte obsolescence.

Le rapporteur indique qu’il y a lieu de renouveler la convention susvisée.

Il rappelle également que l’Association Hisse et Haut présentera à la fin de chaque année scolaire, la proposition relative à l’acquisition de nouveaux matériels d’Equipement de Protection Individuelle, dont la participation de chaque partie sera basée sur son volume horaire d’utilisation validé par le Service des Sports de la Communauté d’Agglomération.

Les membres du Bureau, à l’unanimité, approuvent la convention de partenariat pour la mutualisation du matériel d’escalade au Forum des sports et autorisent le Président à signer ladite convention.

Rapport 4 – Convention de mise à disposition du personnel de l’Association les « Papillons Blancs » pour la Direction Enfance

Rapporteur : M. Jean Paul ROY

Le Président rappelle qu’une nouvelle classe ULIS a ouvert ses portes au sein du pôle scolaire de VIGNOLES depuis la rentrée de septembre dernier et remercie le Maire de VIGNOLES pour cet accueil.

Il souligne que cette ouverture n’a pas été sans conséquence sur la prestation périscolaire gérée par la Communauté d’Agglomération puisqu’elle a nécessité la mise en place d’un 2ème service de restauration scolaire et donc du personnel supplémentaire.

Il rappelle la position du Bureau qui, s’il ne s’est jamais opposé à cette création de classe ULIS, a toujours refusé que la Communauté d’Agglomération en assume les conséquences financières.

Il précise que grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé -ARS- un poste en contrat aidé a pu être créé au sein de l'Association Les Papillons Blancs, poste qui peut être remis à la disposition gracieuse de la Communauté d'Agglomération pour le temps méridien.

M. Jean-Paul ROY présente le rapport :

Il indique que l'implantation au 1er septembre 2016 d'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire- ULIS au sein du pôle scolaire de VIGNOLES, a nécessité une réorganisation de la prestation périscolaire sise sur cette commune.

En effet, l'arrivée de ces nouveaux enfants scolarisés à l'école élémentaire et qui sont par obligation souvent captifs sur le temps méridien, a obligé la mise en place d'un deuxième service de restauration nécessitant du personnel supplémentaire avec des qualifications ou des formations adaptées.

Dans ce cadre, l'association des « Papillons Blancs », avec le soutien de l'ARS pour le financement d'un poste sous contrat aidé, a recruté un professionnel pour assurer l'encadrement de ces enfants, en particulier sur les différents temps périscolaires dédiés.

Ce poste équivalent à ceux d'Auxiliaire de Vie Scolaire - AVS - et d'animatrice de loisirs est attaché auprès des « Papillons Blancs » et doit donc être remis à disposition de la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, le partenariat avec l'Association des « Papillons Blancs » autour du secteur Enfance ne se limitant pas à cette action, le rapporteur propose également de prévoir la mise à disposition de professionnels de l'Association sur les différents temps extrascolaires afin de faciliter l'accompagnement, l'inclusion et l'intégration des enfants handicapés en « milieu ordinaire ».

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention de partenariat et de mise à disposition de personnel avec l'association « Les Papillons Blancs » et autorisent le Président à signer ladite convention.

Rapport 5 – Création d'un Accueil et d'une cantine à NOLAY : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Rapporteur : M. Jean-Paul ROY

M. Jean-Paul ROY rappelle que le Bureau a déjà approuvé le projet de création d'un accueil de loisirs et d'une cantine à NOLAY et qu'il convient à présent d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par M. COUDER, Architecte DPLG.

Après différentes mises au point, l'avant-projet respecte maintenant le programme initial et permet d'installer au rez-de-chaussée du bâtiment :

- L'accueil d'environ une centaine d'enfants de maternelle et de primaire, qui seront répartis en deux salles contiguës de 31 et 44 m². L'organisation des repas nécessitant deux services ;

- L'office d'environ 13 m² sera implanté au Nord-Est du rez-de-chaussée, bien qu'exigu, il répond aux normes d'exploitation et permettra la remise en température des repas dans des conditions satisfaisantes ;
- Le bloc sanitaire sera équipé pour les enfants de 4 sanitaires à destination des maternelles et 4 sanitaires pour les primaires ainsi que des lave-mains correspondants. Un sanitaire pour personnes à mobilité réduite et un sanitaire viennent compléter ces équipements.

Le coût des travaux estimé par l'architecte qui s'élève à 85 491 € H.T. hors mobilier, s'inscrit dans l'enveloppe prévisionnelle globale de 150 000 € T.T.C., sous réserve du résultat de la consultation des entreprises.

M. FLACHE, Maire de NOLAY, précise qu'il approuve le projet tel que présenté.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent l'Avant-Projet Définitif (APD) de la restauration et de l'accueil périscolaire de NOLAY.

Rapport 6 – Fonds de concours pour l'extension de la salle polyvalente à SAINTE MARIE la BLANCHE

Rapporteur : M. Jean-Paul ROY

M. Jean-Paul ROY rappelle qu'avant le transfert de la compétence Enfance en 2009, la Commune de SAINTE-MARIE-la-BLANCHE gérait des prestations couvrant l'ensemble des temps d'accueil périscolaires et extrascolaires. Cet accueil a été maintenu lors du transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération.

Face à l'évolution des différentes réglementations régissant l'accueil de public au sein d'un établissement et face à l'augmentation de la demande des familles, la Direction Enfance est amenée à occuper des locaux municipaux partagés avec d'autres utilisateurs et d'autres usages.

La Communauté d'Agglomération a été informée récemment par la Commune de sa volonté de construire une annexe à la salle polyvalente existante, permettant à terme, toujours dans des locaux partagés, une mise à disposition partielle en faveur des prestations communautaires.

Pour mener à bien ce projet d'extension de la salle polyvalente, estimé à environ 350 000 euros HT, la Commune de SAINTE-MARIE-la-BLANCHE a présenté une demande d'aide auprès de l'Etat, afin de bénéficier d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Aussi, est-il nécessaire à la Commune de connaître l'avis de la Communauté d'Agglomération sur l'opportunité de construire une annexe à la salle polyvalente, afin d'accueillir des prestations communautaires.

Le Président précise que M. QUINET a sollicité la mise à l'ordre du jour de ce rapport, la Commune ayant besoin d'une délibération de l'EPCI dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR à hauteur de 30%.

Il souligne que cet avis sur l'opportunité du projet ne vaut pas accord sur le fonds de concours que la Communauté d'Agglomération pourrait être amenée à verser sur cette opération. Le fonds de concours communautaire sera, le cas échéant, étudié dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2017.

Le Président attire l'attention des membres du Bureau sur le précédent que risque de constituer ce dossier, d'autres projets similaires existants sur le territoire, comme celui de CORGENGOUX.

M. Jean-Paul ROY estime qu'il est nécessaire d'avoir une politique cohérente en la matière et d'anticiper l'aménagement des locaux enfance, il y a un travail à faire en commission.

M. CHAMPION indique qu'il faut être prudent sur ce type de dossier qui risque de constituer un précédent.

M. BROUANT confirme qu'il a un projet similaire sur sa commune : sa salle des fêtes étant actuellement entièrement mobilisée pour le service périscolaire, il souhaite faire une extension de cette salle pour accueillir les prestations enfance. Il souligne que les différents courriers qu'il a adressé à la Communauté d'Agglomération à ce sujet depuis maintenant 3 ans sont restés sans réponse.

M. Jean-Paul ROY souligne qu'avec 38 sites périscolaires actuellement présents sur le territoire communautaire, il n'est plus possible d'accepter ce type de précédent. Le développement des accueils inter-RPI permettrait de rationaliser le nombre de sites périscolaires.

Compte-tenu des débats, le Président propose de reporter ce dossier. Les membres du Bureau approuvent cette proposition à l'unanimité.

Rapport 7 – Fonds de concours dans le cadre des prestations enfance : commune d'AUBIGNY-la-RONCE

Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion de l'adoption de son Budget Primitif 2015, le Conseil Communautaire a voté plusieurs enveloppes financières destinées à aider les communes à financer des travaux sur des installations municipales mises à la disposition de la Communauté d'Agglomération pour lui permettre d'exercer certaines de ses compétences, Enfance en particulier.

L'une des dotations (n°4) prévues à cet effet a fait l'objet du vote d'un crédit pluriannuel de 300 000 € sur trois ans.

Le Maire d'AUBIGNY-la-RONCE sollicite une aide dans le cadre de travaux de terrassement et de marquage du terrain multisports. Au vu du plan de financement et du devis présenté, le fonds de concours pourrait atteindre le montant maximum de 755 €.

M. Gérard ROY souligne qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais de compléter des investissements financés par la commune et la Communauté d'Agglomération et qui sont liés à des problèmes de solidité.

M. REBOURGEON souligne le risque de précédent sur ce dossier qui a d'ailleurs déjà été abordé lors d'un précédent Bureau.

Le Président confirme qu'il ne faut pas que cela crée un précédent mais compte-tenu des risques liés à la sécurité des ouvrages, il propose d'accorder le fonds de concours demandé à la commune sous réserve qu'elle produise une facture certifiée, qu'elle conclue une convention de mise à disposition du terrain de sports avec la Communauté d'Agglomération et qu'elle se retourne contre le fournisseur du matériel défectueux.

Les membres du Bureau approuvent cette proposition à l'unanimité.

Rapport 8- Fonds de soutien pour la pose d'abribus : commune de VIGNOLES

Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération propose une aide financière auprès des Communes réalisant des aménagements sur les points d'arrêt pour de la mise en sécurité, de la mise en accessibilité ou des éléments de confort.

Le Conseil Communautaire a décidé que cette aide serait encadrée de la sorte :

- Sécurisation des arrêts : 50% de la charge résiduelle dans la limite de 7 500€.
- Mise en accessibilité : 50% de la charge résiduelle dans la limite de 7 500 €.
- Amélioration de confort : 50% de la charge résiduelle dans la limite de 7 000€.
- Mise en sécurité et mise en accessibilité : 50% de la charge résiduelle dans la limite de 15 000 €.

Une enveloppe de 50 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2016.

Le rapporteur indique que la commune de VIGNOLES a sollicité une aide financière relative à la pose d'abribus, la sécurisation et l'accessibilité du point d'arrêt qui dessert l'EHPAD.

Le montant du fonds de concours n'excédera pas 50% du coût résiduel de l'investissement, calculé sur la base du devis retenu de 31 225.92 € et plafonné à 3 500 € pour la pose d'abribus et 7 500 € pour la sécurisation et l'accessibilité du point d'arrêt.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le versement de l'aide proposée et autorisent son mandatement à réception des pièces justificatives.

Rapport 9 – Fonds de soutien aux communes à faibles ressources : communes de DEZIZE les MARANGES

Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a déterminé les critères d'attribution de l'enveloppe triennale de 180 000 € destinée à aider les communes à faibles ressources à financer des investissements n'entrant pas dans le champ des compétences de l'EPCI. Les crédits reportés 2015 et les nouvelles inscriptions 2016, soit 120 000 € ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2016.

Le Maire de DEZIZE-les-MARANGES sollicite une aide dans le cadre de la réfection de la grande rue, dont la charge résiduelle totale est évaluée à 21 463.44 €. Compte tenu du devis fournis, le fonds de concours pourrait atteindre la somme de 7 200€, soit le solde du montant alloué sur la période 2015/2017.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le versement de l'aide proposée et autorisent son mandatement à réception des pièces justificatives.

Rapport 10 – Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION

M. CHAMPION, rapporteur, indique qu'un certain nombre de titres de recettes émis au cours des exercices 2013 à 2016 pour le Budget Principal, restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées.

Dans un souci de limiter les frais de gestion, le Trésorier de la Communauté d'Agglomération propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre des usagers.

Le rapporteur précise que la liste de ces créances concerne les créances irrécouvrables (poursuites sans effet avec décision judiciaire, insolvabilité, décès, etc.) pour un montant de 1 953.18 € ; ces créances portent sur le Budget Principal.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent l'arrêt des poursuites et l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables proposées et autorisent le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

❖ QUESTIONS DIVERSES

➔ Point d'actualité sur la plateforme intercommunale d'instruction du droit des sols (M. Jean-Pierre REBOURGEON)

Le service d'instruction des autorisations du droit des sols a été mis en place dès le 1er juillet 2015 pour pallier à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat (loi ALUR).

La fin de mise à disposition des services de l'Etat a été prévue en deux temps :

- Dès le 1er juillet 2015 pour les communes dotées d'un PLU approuvé,
- A compter du 1er janvier 2017 pour les communes dotées d'une carte communale,

A ce jour, 23 communes dotées de PLU sont adhérentes.

Le service a traité 226 dossiers sur les 6 mois de fonctionnement en 2015 et 417 dossiers entre le 1er janvier et le 30 octobre 2016 (soit un peu plus de 41 dossiers par mois).

Dès le 1er janvier 2017, 6 communes supplémentaires dotées de cartes communales devraient adhérer au service. Une réunion, organisée lundi 12 décembre avant le Conseil Communautaire, leur sera spécifiquement dédiée afin de finaliser leur adhésion et de leur permettre de prendre connaissance des méthodes de collaboration mises en place.

Une réunion pour l'ensemble des adhérents sera ensuite organisée dans le courant du 1er trimestre 2017 afin de dresser un bilan global du fonctionnement du service et de revenir, à la demande des communes, sur certains points pratiques. Le bilan global permettra également d'établir le coût de chaque type d'acte.

➔ Information sur les activités relatives au Plan Climat Energie Territorial-PCET- (M. Jean-Pierre REBOURGEON)

M. REBOURGEON précise qu'une réunion sur la méthanisation a eu lieu le 7 décembre dernier en présence de 8 agriculteurs. Il ressort de celle-ci qu'il serait souhaitable d'orienter les projets de méthanisation non pas vers une structure de grande taille, mais vers des projets beaucoup plus modestes, 2 équipements pourraient être envisagés. La Communauté d'Agglomération n'en sera pas maître d'ouvrage mais elle pourra les soutenir dans le cadre du PCET.

Il fait également le point sur deux autres opérations :

- Retour sur la manifestation de théâtre forum intitulé « L'argent par les fenêtres » organisée lundi 28 octobre dernier par l'AG2R la Mondiale en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, le CCAS de Beaune et le Pôle Rénovation Conseil.

Cette animation inédite a rassemblé près de 130 participants de plus de 60 ans. De manière ludique et sous forme de scénettes théâtrales, la compagnie « Entrées de Jeu » a interpellé le public sur les bons gestes à adopter pour faire des économies d'énergie à domicile. A l'issue du spectacle, les partenaires de la manifestation (CCAS Beaune, AG2R, SOLIHA, le Pôle Rénovation Conseil) ont pu répondre aux questions des participants. Dans le cadre de cette animation, près de 80 packs d'ampoules LEDS TEPCV ont été distribués aux personnes âgées et près de 150 ampoules usagées ont été collectés par la Communauté d'Agglomération.

- Opération Coin nature dans les écoles : dans le cadre des territoires Labellisés TEPCV, la Ministre de l'environnement souhaite encourager la création de coins natures pédagogique dans les écoles et les collèges (sous différentes formes : potagers, poulaillers, compost, espaces verts, nichoirs à oiseaux...).
- À ce titre, pour les établissements intéressés, c'est une aide à hauteur de 500 € qui peut être sollicitée pour équiper ces derniers en plantations, compost, matériel. Les établissements retenus seront mis "en réseau avec le Muséum d'histoire naturelle pour qu'ils intègrent le réseau des sciences participatives" qui met les citoyens à contribution pour collecter des données issues de l'observation.
- Les projets doivent être déposées avant le 1er mai 2017, 10 000 projets à l'échelle nationale seront retenus.
- M. REBOURGEON propose d'adresser un courrier aux Maires pour les informer sur ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50.

Le Premier Vice-Président
en charge de l'Administration Générale et de
l'Aménagement de l'espace communautaire,
SIGNE
Jean-Pierre REBOURGEON